

# PROCES-VERBAL

## SEANCE DU 22 MARS 2017

L'an deux mil dix - sept, le vingt-deux mars à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard DELAUNAY, Maire..

**Nombre de Conseillers****Municipaux :**

En exercice : 19  
Présents : 14  
Pouvoirs : 2  
Votants : 16

**Date de la convocation :**

16 Mars 2017

**Date d'affichage :**

16 Mars 2017

**Présents :** MM. - Michel BRARD - Catherine LEBOUQC - Cécile BOULDE - Jean-Luc VALLET - Adjoint  
Marc LIBERT – Jean-Marc COSTENTIN – Anne LEGOUBE - Aline JOSSE - Charles DAVENEL - Madeleine DENIS - Karine HUART – Christian THÉBAULT - Anne-Marie VEILLE –  
Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés :** Michel BENEDETTI donne pouvoir à Bernard DELAUNAY- Nicolas HARDY donne pouvoir à Jean-Marc COSTENTIN – Sébastien TROUVÉ – Patricia PAUTONNIER

**Absente :** Dominique FROC

**Secrétaire de séance :** Madame Catherine LEBOUQC est désignée comme secrétaire de séance.

### Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 8 mars 2017
- Choix des entreprises – consultations :
  - Travaux d'aménagement de la rue du Stade (*délibération*)
  - Travaux de réhabilitation du presbytère en pôle intergénérationnel (*délibération*)
- Travaux de réhabilitation du presbytère en pôle intergénérationnel : demande de subvention « Contrat de Territoire » auprès du Département (*délibération*)
- Projet d'aménagement de la déviation de Beaucé par la RN12 : avis suite à la concertation publique (*délibération*)
- Questions diverses.

### Approbation du procès-verbal de la séance du 8 mars 2017 :

Monsieur le Maire soumet à approbation des membres du conseil municipal le procès-verbal de la séance du 8 mars 2017. Le conseil fait remarquer que le tableau des permanences aux élections présidentielles du 23 avril et 7 mai 2017 n'est pas joint comme indiqué. Après avoir

précisé qu'il va être envoyé par mail à l'ensemble du conseil municipal dès que toutes les permanences seront pourvues, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

### **Choix des entreprises suite aux consultations**

Présentation : le Maire

#### **• Travaux d'aménagement de la rue du Stade**

Monsieur le Maire rappelle le lancement de la procédure adaptée concernant la consultation des entreprises en vue de l'aménagement de la rue du Stade,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 8 février 2017

Vu l'ouverture des plis en commission des marchés le 17 mars 2017

Vu le résultat de l'analyse des offres examiné en commission des marchés le 22 mars 2017,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- retenir l'entreprise PIGEON TP d' ARGENTRE DU PLESSIS pour un montant de 164 142,35 € HT (196 970,82 € TTC) pour la tranche ferme et de 5 495,00 € HT (6 594,00 € TTC) pour l'option.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir, notamment le marché avec l'entreprise.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017, opération 67, article 2315.

Le démarrage des travaux est prévu le 18 avril 2017 et ils se termineraient fin juin 2017. Monsieur le Maire précise aussi que les travaux de réseaux sont quasiment terminés à part le 2<sup>e</sup> contrôle de ceux effectués par la SOTRAV, par ACT DIAGNOSTIC, et quelques vieux mâts à enlever.

#### **• Travaux de réhabilitation de l'ancien presbytère en pôle intergénérationnel**

Le Maire rappelle le lancement de la procédure adaptée concernant les consultations des entreprises en vue de la réhabilitation du presbytère en pôle intergénérationnel,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 19 octobre 2016,

Vu l'ouverture des plis en commissions des marchés le 12 décembre 2016 et le 10 mars 2017,

Vu le résultat de l'analyse des offres examiné en commission des marchés le 22 mars 2017,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de retenir les entreprises suivantes :
  - Lot 1 – VRD - entreprise DANIEL TP de Maure de Bretagne pour un montant de 42 102,05 € HT (50 522,46 € TTC)
  - Lot 2 – démolition-gros œuvre – entreprise EIFFAGE CONSTRUCTION de Fougères pour un montant de 269.520,50 € HT (323.424,60 € TTC)
  - Lot 3 – charpente-ossature bois-bardage – entreprise SCBM de Louvigné du Désert pour un montant de 84.080,04 € HT (100.896,05 € TTC)

- Lot 4 – couverture-zinguerie-étanchéité – entreprise LEDRU et LA FOUGERAISE D'ETANCHEITE de Javené et Romagné pour un montant de 63.072,91 € HT (75.687,49 € TTC)
- Lot 5 – serrurerie – entreprise SER AL FER de L'Hermitage pour un montant de 34.832,00 € HT (41.798,40 € TTC)
- Lot 6 – menuiseries extérieures-miroiterie-fermetures – entreprise AMCP de St Berthevin La Tannière pour un montant de 36.109,66 € HT (43.331,59 € TTC)
- Lot 7 – menuiseries intérieures – entreprise HEUDE BATIMENT de Ernée pour un montant de 22.900,00 € HT (27.480,00 € TTC)
- Lot 8 – cloisonnement-plâtrerie-isolation – entreprise VEILLÉ de Servon sur Vilaine pour un montant de 56.737,75 € HT (68.085,30 € TTC)
- Lot 9 – revêtements scellés-collés – entreprise MARIOTTE de Noyal sur Vilaine pour un montant de 19.985,19 € HT (23.982,23 € TTC)
- Lot 10 – plafonds suspendus – entreprise BREL de Lécousse pour un montant de 3.539,93 € HT (4.247,92 € TTC)
- Lot 11 – peinture – entreprise MURY de Ernée pour un montant de 21.592,50 € HT (25.911,00 € TTC)
- Lot 12 – électricité-courants faibles-sécurité incendie – entreprise MARSOLIER de Fougères pour un montant de 62.331,39 € HT (74.797,67 € TTC)
- Lot 13 – chauffage-vmc-plomberie sanitaire – entreprise GALLE de Romagné pour un montant de 73.987,00 € HT (88.784,40 € TTC)
- Lot 14 – ascenseur – entreprise MP ARVOR de Saint-Brieuc pour un montant de 19.400,00 € HT (23.280,00 € TTC)

Le montant total des marchés s'élève à 810.190,92 € HT soit 972.229,10 € TTC.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir, notamment les marchés avec les entreprises.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017, opération 13, article 2313.

Le détail des options pourra être revu ultérieurement. Une prochaine réunion de la commission « bâtiments » sera programmée à cet effet.

### **Subvention Contrat de Territoire – Travaux de réhabilitation du presbytère en pôle intergénérationnel**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la programmation du contrat départemental de territoire, volet 2, le projet de réhabilitation du presbytère en pôle intergénérationnel peut être subventionné au titre d'action ayant pour objectif d'agir pour une solidarité envers chacun tout au long de sa vie.

Vu l'état d'avancement du projet de réhabilitation du presbytère en pôle intergénérationnel,  
Vu la délibération du conseil municipal n° 89-01 du 19 octobre 2016 autorisant le lancement de la consultation,  
Vu la délibération du conseil municipal n° 47-02 en date du 22 mars 2017 décidant du choix des entreprises,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de solliciter l'octroi d'une subvention au titre du contrat de territoire 2011-2016, volet 2, pour les travaux de réhabilitation de l'ancien presbytère en pôle intergénérationnel auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental d'Ille et Vilaine
- d'accepter le plan de financement joint en annexe de la présente délibération
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2017, en section d'investissement, opération 13.

Le Maire donne lecture du tableau des opérations programmées au niveau de Fougères Agglomération, éligibles à la subvention, dont Javené pour le pôle à hauteur de 20% de 625.000 euros (estimation de départ) donc une aide financière de 125.000 euros.

### **Projet d'aménagement de la déviation de Beaucé par la RN12**

L'Etat a engagé les études préalables à la Déclaration d'Utilité Publique pour la déviation de Beaucé par la RN12 et Monsieur le Maire rappelle la concertation publique qui a eu lieu du 30 janvier au 3 mars 2017. Aussi, le conseil municipal est invité à formuler un avis sur ce projet d'aménagement avant le 31 mars 2017.

Au vu du dossier de concertation publique de l'aménagement de la RN12, déviation de Fougères-Beaucé, Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil municipal du 5 juin 2013 et propose de retenir l'option d'aménagement de la déviation de Beaucé par le Nord (4 scénarios étudiés : 3 déviant par le sud et 1 par le nord) qui semble plus appropriée et efficace pour les motifs suivants :

- Le coût de la déviation en fuseau Nord est nettement moins élevé
- L'impact sur le volet environnemental est beaucoup moins important par le Nord, sachant que par le Sud le tracé débouche directement sur une zone inondable et sur la vallée du Couesnon
- Concernant le foncier agricole, l'emprise par les fuseaux Sud est d'au moins supérieure à 50%
- En terme de déplacement : il apporte un gain de temps, la distance par le nord n'est pas plus longue – voire plus courte - que par le fuseau sud court, une meilleure sécurité et un soulagement du trafic de la rocade de Groslay dans le cadre de bouclage par le Nord à terme.
- Le fuseau nord permet également de soulager le trafic de la rocade Sud entre Iné et La Sermandière. Le fuseau Nord diminue également considérablement le flux de véhicules dans la traverse de Beaucé (4 900 véhicules-jour contre 7 000 et 7 500 véhicules jour pour les déviations Sud) améliorant nettement la sécurité et le cadre de vie dans cette traversée contrairement aux autres fuseaux proposés. Dans les projets de fuseaux sud court et sud long il n'est pas évalué l'impact du flux venant de la D 798 combiné à celui de ces futurs fuseaux. Le raccordement en aval de la D 798 et de la RN 12 aura pour effet d'engorger le rond - point d'Iné.

- En termes d'aménagement du territoire : il permet un éventuel désenclavement ultérieur du Nord de Fougères par une jonction possible avec la D 806 et la D 177
- De plus, les membres du conseil municipal s'interrogent sur la continuité des aménagements de la RN12 vers Dol de Bretagne dans le cadre du projet Alençon-Fougères-Dol de Bretagne.

Un contournement de Fougères par une rocade Nord nous paraît indispensable. Il faudra dès lors étudier la faisabilité des deux projets en parallèle. Un raccordement avec la D798 et la D155 nous paraît opportun par cette rocade.

Suite à ces remarques, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'émettre un avis favorable pour une déviation de Beaucé par le Nord.

Le Maire rappelle que ce même avis a déjà été formulé sur le registre d'expression mis à la disposition du public lors de la concertation. Il n'y a d'ailleurs pas eu d'autres avis.

Le Maire informe que lors de son dernier conseil, Fougères Agglomération a délibéré en faveur du scénario sud avec un départ de « cimette ». Il fait part de sa demande d'ajouter à ce choix que les sièges d'exploitation impactés ne perdent aucune surface de terre et soient restructurés (échanges de terres...).

Michel BRARD informe de l'avis du SCOT qui est pour le scénario sud dans le cas d'une déviation en 2x2 voies, par contre si c'est une bi-directionnelle, plutôt un avis favorable au scénario nord.

Malgré des avis divergents entre les communes, ce projet de déviation est important pour le développement économique.

### Questions diverses

**Repas cantine école publique :** Catherine LÉBOUCQ informe du questionnement d'un parent d'élève, lors du conseil d'école du 21 mars, quant au changement de prestataire pour la fourniture des repas. Par ailleurs, il est fait remarquer que les repas servis aux instituteurs sont de qualité contestable.

Il est décidé de donner suite en prenant contact avec « Convivio », prestataire actuel. La question des contenants « plastiques » va aussi être soulevée.

**Commissions de Fougères Agglomération :** Catherine LÉBOUCQ informe de sa participation à la commission « services aux familles et cohésion urbaine » : 1<sup>ère</sup> réunion depuis Fougères Agglomération, présidée par M. Pierre PRODHOMME et à la commission « équilibre territorial, contractualisation et environnement » présidée par M. Louis PAUTREL.

**Bulletin municipal :** est en cours d'élaboration par la commission communication.

**Travaux de bâtiments :** Jean-Luc VALLET informe des derniers travaux de bâtiments effectués ou en cours : le changement des abat-sons du clocher de l'église, la mise en conformité du paratonnerre de l'église et la réfection de la peinture du kiosque.

**Association théâtre :** Au nom de l'association, Madeleine DENIS fait remarquer que lors de la demande d'utilisation de la salle des fêtes pour leur représentation, il a été demandé à l'association de régler le tarif « associations » alors que jusqu'à présent, la salle avait été mise à disposition gratuitement. Il lui est répondu que cela va être évoqué à la prochaine réunion du bureau municipal.

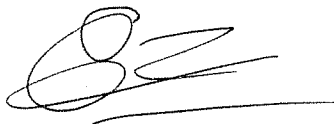
CALENDRIER :

- Prochain conseil municipal : mercredi 12 avril 2017 à 20h00
- Prochain bureau municipal : mercredi 5 avril 2017 à 18h30
- Commission des marchés : mercredi 29 mars 2017 à 11h00  
mercredi 12 avril 2017 à 19h30  
mardi 9 mai 2017 à 10h00
  
- Commission espaces verts : jeudi 6 avril 2017 à 18h30
- Commission sports : jeudi 6 avril 2017 à 20h00

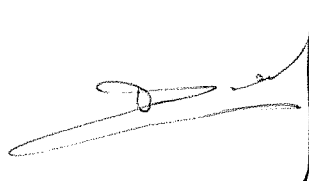
Cérémonie du 8 mai : le 8 mai

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

La secrétaire  
Catherine LEBOUQC



Le Maire,  
Bernard DELAUNAY



## Réhabilitation de l'ancien presbytère en pôle intergénérationnel

Récapitulatif du coût :		HT
Travaux		810.190,92 €
Honoraires maîtrise d'oeuvre		60.802,50 €
Divers honoraires (SPS, contrôle technique, mission accessibilité)		5.845,05 €
Frais de consultation		1.347,98 €
Mobilier et divers		16 600,00 €
	<b>TOTAL :</b>	<b>894.786,45 €</b>
	<b>Soit :</b>	<b>895.000,00 €</b>

### Financement

#### Subventions octroyées :

- Fonds de Soutien à l'Investissement Local – Etat	80 000,00 €
- Réserve parlementaire	10.000,00 €
- Pays de Fougères	25.000,00 €

#### Subvention demandée :

- Contrat de Territoire – Département	125.000,00 €
- Autofinancement	255.000,00 €
- Emprunt	400.000,00 €

**TOTAL : 895.000,00 €**

Vu pour être annexé à la délibération n° 48-03 du 22 mars 2017

Le Maire,  
Bernard DELAUNAY

